

Munich, Compagnie de Réassurance - succursale canadienne (vie)

Relevé des ratios afférents au TSMAV
au 31 décembre 2019

Une succursale doit maintenir un ratio total d'au moins 90 %. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 %. Les termes sont définis dans la ligne directrice A Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV).

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)		31 déc 2019	31 déc 2018	Variation	
				#	%
Marge disponible	C = A-B	447 370	1 487 367	-1 039 997	-69,9 %
<i>Actif disponible</i>	A	7 486 078	7 398 964		
<i>Actif requis</i>	B	7 038 708	5 911 597		
Provision d'excédent et dépôts admissibles	D	7 113 026	6 298 990	814 036	+13,9 %
Marge requise	E	6 874 389	6 646 980	227 409	+3,4 %
Ratio total – TSMAV :	$[(C+D) \div E] \times 100$	110,0 %	117,1 %		-7,1 %

Analyse qualitative

- Le ratio total du TSMAV (Test de suffisance de la marge d'assurance vie) de l'entité canadienne de Munich, Compagnie de Réassurance (vie) [« Munich Re »] a diminué de 7,1 % de décembre 2018 à décembre 2019. Cependant, la succursale affiche une marge totale nettement supérieure à la cible de surveillance du BSIF et demeure bien capitalisée pour soutenir son modèle d'affaires au Canada et dans les Caraïbes.
- La diminution considérable de la marge disponible (C) de décembre 2018 à décembre 2019 (-69,9 %) est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt durant cette période, qui a entraîné une augmentation du passif de la succursale (actif requis); elle a toutefois été compensée par une augmentation comparable de la provision d'excédents et des dépôts admissibles.
- En 2019, le capital a été redéployé au sein de Munich Re pour répondre aux besoins des clients à la fois au chapitre des nouvelles affaires traditionnelles qu'en ce qui concerne d'importantes transactions de blocs d'en vigueur.
- Par ailleurs, Munich Re a progressivement rapatrié le capital excédentaire à son siège social en Allemagne dans le but de ramener le niveau de capital plus près de la cible interne de capital.
- Il existe un processus simplifié et bien établi pour l'apport de capitaux afin de soutenir de nouvelles affaires au besoin et le rapatriement du capital excédentaire au siège social lorsque cela est nécessaire.